



LA LEÇON D'ÉCO

«Sensibilisons les Français au coût des services publics»

A l'heure où les déficits publics continuent d'inquiéter, il est urgent d'expliquer aux citoyens à quoi servent leurs impôts. Facture à l'appui ?

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a récemment proposé que l'«on envoie chaque année à tous les Français le coût réel des services publics qu'ils ont utilisés, sous la forme d'une simulation personnalisée, non pas pour les leur facturer, mais pour que chacun prenne conscience de la façon dont ses impôts sont employés». Une telle sensibilisation est essentielle. Il faut en effet montrer aux citoyens qu'ils paient des impôts élevés parce qu'ils bénéficient de services publics chers et non pas seulement, comme le croient certains, parce que les frais de fonctionnement de l'Elysée et du Parlement sont trop importants.

Le grand débat national a d'ailleurs montré que la majorité des contribuables veut savoir à quoi servent leurs impôts. Il est possible et facile de leur présenter des tableaux et graphiques où les 1 300 milliards d'euros de dépenses (en 2018) sont répartis par grandes politiques publiques (enseignement, santé, défense...), en rapportant éventuellement les montants au nombre de ménages. Ils apprendraient ainsi que les dépenses de la présidence de la République et du Parlement représentent seulement 35 euros par an et par ménage. Toutefois, si une telle présentation est utile, elle est peu parlante et donc insuffisante, car ces montants ne correspondent pas aux services publics utilisés effectivement par chacun de nos concitoyens.

Il pourrait donc sembler judicieux de présenter chaque année à tous les ménages le coût des services publics qu'ils ont effectivement utilisés l'année précédente et la répartition de leur financement par agent payeur, ce que semble envisager le ministre.

C'est cependant techniquement impossible en l'état actuel des systèmes d'informations comptables publics et cela le restera sans doute très longtemps. En outre, pour établir une «facture complète», l'administration devrait centraliser un grand nombre de données personnelles, ce qui n'est probablement pas souhaitable pour nos libertés. Il est néanmoins possible dès maintenant, pour information, d'envoyer aux Français la «facture personnelle» de quelques services publics pour lesquels elle peut assez facilement être établie (comme les hôpitaux, l'enseignement scolaire, les transports collectifs), en y faisant apparaître les montants payés par eux-mêmes et par les autres financeurs.

AINSI, ILS APPRENDRAIENT, par exemple, que : le traitement d'une fracture du bras d'un adulte a coûté, selon sa gravité, de 1 400 à 6 400 euros à l'assurance-maladie ; la scolarisation de leur enfant pendant une année dans le premier degré a coûté 6 550 euros ; le prix de leur billet ou forfait mensuel pour le Transilien ou les trains régionaux représente seulement 25% de son coût, le reste étant financé par des impôts. Ces factures, pour être crédibles, devraient être validées par la Cour des comptes ou les chambres régionales, car elles reposent inévitablement sur des systèmes de comptabilité analytique utilisant des clés discutables de répartition des charges indirectes.

Pour permettre à chacun de prendre conscience du coût des services publics financés par ses impôts, il faudrait mettre en place rapidement une telle «facturation personnalisée pour information». C'est techniquement possible, mais il faut encore une volonté politique dépassant celle du seul ministre des Comptes publics. ■

*Site d'informations sur les finances publiques (fipeco.fr).